

1. FINANCES

- ✓ Approbation des comptes de gestion 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires
- ✓ Approbation des comptes administratifs 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires
- ✓ Affectation des résultats 2014 : Principal
- ✓ Vote des budgets primitifs 2015 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires
- ✓ Vote des taux de fiscalité
- ✓ Attribution des subventions
- ✓ Opération de réhabilitation du gymnase : création d'autorisations de programme et crédits de paiements
- ✓ Transports scolaires : approbation du bilan contradictoire 2014-2015

2. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

3. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

- ✓ Multi-accueil AMSTRAMGRAM : Renouvellement de la convention avec la CAF pour la prestation de service universelle (PSU)

4. INFORMATIONS AU CONSEIL

- ✓ Agenda

Présents :

M. Jean-Yves DUBOIS, Titulaire Aime (pouvoir de Evelyne ARNAUD)
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire Aime
Mme Bernadette CHAMOUSSIN, Titulaire Aime
M. Christian MILLERET, Titulaire Aime
Mme Corinne MAIRONI-GONTHIER, Titulaire Aime
M. Pascal VALENTIN, Titulaire Aime
Mme Anne LE MOUELLIC, Titulaire Aime
M. Anthony FAVRE, Titulaire Bellentre
M. Yann ALLAIN, Titulaire Bellentre
Mme Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire Bellentre
M. Daniel RENAUD, Titulaire La Côte d'Aime
M. Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire La Côte d'Aime (pouvoir de René LUISET)
M. Christian DUC, Titulaire Granier
M. Georges BOUTY, Suppléant Granier
M. Didier FAVRE, Titulaire Landry
M. Olivier GUEPIN, Titulaire Landry
Mme Pascale SILVIN, Titulaire Landry
M. Jean-Luc BOCH, Titulaire Macot la Plagne (pouvoir de Séverine BRUN)
M. Joël OUGIER-SIMONIN, Titulaire Macot la Plagne
M. Michel ASTIER-PERRET, Titulaire Macot la Plagne
Mme Claudine TRAISSARD, Suppléante, Montgirod-Centron
M. Laurent TRESALLET, Titulaire Peisey-Nancroix, **secrétaire de séance**
Mme Anne CROZET, Titulaire Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire Valezan
M. Pierre GONTHIER, Suppléant Valezan

Votants:

M. Jean-Yves DUBOIS, Titulaire Aime (pouvoir de Evelyne ARNAUD)
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire Aime
Mme Bernadette CHAMOUSSIN, Titulaire Aime
M. Christian MILLERET, Titulaire Aime
Mme Corinne MAIRONI-GONTHIER, Titulaire Aime
M. Pascal VALENTIN, Titulaire Aime
Mme Anne LE MOUELLIC, Titulaire Aime
M. Anthony FAVRE, Titulaire Bellentre
M. Yann ALLAIN, Titulaire Bellentre
Mme Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire Bellentre
M. Daniel RENAUD, Titulaire La Côte d'Aime
M. Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire La Côte d'Aime (pouvoir de René LUISET)
M. Christian DUC, Titulaire Granier
M. Georges BOUTY, Suppléant Granier
M. Didier FAVRE, Titulaire Landry
M. Olivier GUEPIN, Titulaire Landry
Mme Pascale SILVIN, Titulaire Landry
M. Jean-Luc BOCH, Titulaire Macot la Plagne (pouvoir de Séverine BRUN)
M. Joël OUGIER-SIMONIN, Titulaire Macot la Plagne
M. Michel ASTIER-PERRET, Titulaire Macot la Plagne
Mme Claudine TRAISSARD, Suppléante, Montgirod-Centron
M. Laurent TRESALLET, Titulaire Peisey-Nancroix, **secrétaire de séance**
Mme Anne CROZET, Titulaire Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire Valezan
M. Pierre GONTHIER, Suppléant Valezan

Excusés :

Mme Evelyne ARNAUD, Titulaire Aime (pouvoir à Jean-Yves DUBOIS)
M. René LUISET, Titulaire La Côte d'Aime (pouvoir à Freddy BUTHOD-GARCON)
Mme Séverine BRUN, Titulaire Macot la Plagne (pouvoir à Jean-Luc BOCH)
M. Raphaël OUGIER, Titulaire Macot la Plagne
M. Laurent HUREAU, Titulaire Montgirod-Centron
Mme Corine MICHELAS, Titulaire Macot la Plagne

Participaient à la séance :

Virginie CLERC, Responsable des affaires générales et juridiques
Fabrice GIOVANNELLI, Responsable de la communication

Jean-Yves DUBOIS ouvre la séance.

✓ **Approbation des comptes de gestion 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Il est rappelé que la Trésorière établit un compte de gestion avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par la trésorière (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Les comptes de gestion 2014 du budget principal, des budgets annexes Plan Cruet, SPANC et Transports Scolaires sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2014.

Le Conseil Communautaire approuver les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2014, à l'unanimité.

✓ **Approbation des comptes administratifs 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Jean-Yves DUBOIS étant l'ordonnateur des dépenses et recettes du compte administratif, il sort de séance. Jean-Luc BOCH conduira le vote.

Il est rappelé que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives de l'exercice, et présente les résultats comptables dudit exercice.

Il doit être soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Budget Principal :

CA 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses hors TEOM	3 967 642 ,58	1 923 536,21
Dépenses TEOM	2 394 932,97	277 118, 41
Dépenses TOTAL	6 362 575,55	2 200 654,62
Recettes hors TEOM	4 205 347,81	2 738 373,04
Recettes TEOM	2 706 518 ,78	550 836,62
Recettes TOTAL	6 911 866,59	3 289 209,66
Résultat Hors TEOM	+ 237 705 ,23	814 836,83
Résultat TEOM	+ 311 585 ,81	273 718,21
Résultat Global	+ 549 291,04	+ 1 088 555,04

L'excédent d'investissement est reporté automatiquement en recette de l'exercice suivant soit :
1 088 555, 04 €

NON AFFECTE : 814 836,83 €

OM : 273 718,21 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

La clôture du compte administratif ne faisant pas apparaître de besoin de financement pour la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014, établi à 549 291,04€, de la manière suivante :

INVESTISSEMENT : 530 000 € (230 000 € hors TEOM, 300 000 € TEOM) en excédent de fonctionnement capitalisé (au compte R 1068)

FONCTIONNEMENT : 19 291,04 € (7 705,23 € hors TEOM, 11 585,81 € TEOM) en report à nouveau, au compte R002

Budget Annexe SPANC :

CA 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	19 690.53	-	19 690.53
Recettes TOTAL	17 603.50	-	17 603.50
Résultat Global	-2 087.03	-	- 2 087.03

Budget Annexe Plan Cruet :

CA 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	153 176,40	248 864,26	402 040,66
Recettes TOTAL	153 177,11	1 174 687,86	1 327 864,97
Résultat Global	+ 0,71	+ 925 823,60	+ 925 824,31

Budget Annexe Transports Scolaires :

CA 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	336 517,56	-	336 517,56
Recettes TOTAL	335 125,00	-	335 125,00
Résultat Global	- 1 392,56	-	- 1 392,56

*Le déficit 2014 est reporté en dépense de fonctionnement sur l'exercice suivant

Jean-Luc BOCH, 1^{er} Vice Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2014, à l'unanimité.

Retour de Jean-Yves DUBOIS.

✓ **Vote des budgets primitifs 2015 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Jean-Yves DUBOIS rappelle que le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, et qu'il autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses approuvées.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 25 mars 2015.

Il donne la parole à Virginie CLERC qui présente le détail du budget principal 2015.

BP Principal :

➤ **Présentation par chapitre**

 FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 752 996,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 388 488,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	210 649,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	69 772,01 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	394 550,59 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	360 501,54 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 671 287,47 €
Chapitre 66 - Charges financières	167 179,40 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	57 700,00 €
TOTAL	7 073 124,01 €
RECETTES	
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	19 291,04 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	95 097,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 852,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	356 883,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 360 615,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	889 316,47 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	99 656,50 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	209 413,00 €
TOTAL	7 073 124,01 €
 INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues (investissement)	87 734,13 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 852,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	5 344,42 €
Chapitre 16 - Emprunts	260 481,73 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	34 907,96 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	9 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	539 409,20 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 754 792,15 €
Chapitre 45 - Opérations sous mandat	158 900,00 €
TOTAL	3 893 421,59 €
RECETTES	
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 088 555,04 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	394 550,59 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 501,54 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	5 344,42 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 084 813,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	800 757,00 €
Chapitre 45 - Opération sous mandat	158 900,00 €
TOTAL	3 893 421,59 €

➤ **Section de fonctionnement BP 2015 - Présentation par fonction**

Action sociale:

Dépenses	1 374 521,85
Recettes	896 139,00
Reste à charge	478 382,85

Cours d'eau :

Dépenses	50 000,00
Recettes	54 987,00
Reste à charge	-4 987,00

Culture:

Dépenses	457 457,48
Recettes	141 870,00
Reste à charge	315 587,48

Développement économique :

Dépenses	196 141,62
Recettes	167 256,00
Reste à charge	28 885,62

Enseignement-Formation :

*Depuis sept 2014 le transport
Scolaire est un budget annexe*

Dépenses	76 179,00
Recettes	891,00
Reste à charge	75 288,00

Equipements sportifs et de loisirs :

Dépenses	435 567,10
Recettes	56 252,47
Reste à charge	379 314,63

Logement-cadre de vie :

Dépenses	9 090,00
Recettes	2 465,00

Reste à charge	6 625,00
-----------------------	----------

Services généraux :

Dépenses	1 674 647,65
Recettes	2 953 744,23
Reste à charge	-1 279 096,58

Environnement déchets :

Dépenses	2 799 519,31
Recettes	2 799 519,31
Reste à charge	0

➤ **Section d'investissement BP 2015 - Présentation par fonction**

Fonction sociale :

Dépenses	1 531 659,42
Recettes	777 409,28
Reste à charge	745 250,14

Culture :

Dépenses	102 929,45
Recettes	44 833,34
Reste à charge	58 096,11

Développement économique :

Dépenses	53 203,96
Recettes	53 667,62
Reste à charge	- 463,66

Equipements sportifs et de loisirs:

Dépenses	236 359,62
Recettes	154 524,10
Reste à charge	74 819,52

Logement-cadre de vie :

Dépenses	9 000,00
Recettes	4 160,00
Reste à charge	4 840

Services généraux :

Dépenses	53 720,28
Recettes	37 054,66
Reste à charge	16 665,62

Non affecté :

Dépenses	301 924,61
Recettes	1 217 148,34
Reste à charge	-908 207,73

Environnement déchets:

Dépenses	1 604 624,25
Recettes	1 604 624,25
Reste à charge	0

RECAPITULATIF BUDGET PRINCIPAL 2015

Recettes TOTAL	7 073 124,01	3 893 421,59	10 966 545,60
Dépenses hors TEOM	4 273 604,70	2 288 797,34	6 562 402,04
Dépenses TEOM	2 799 519,31	1 604 624,25	4 404 143,56
Dépenses TOTAL	7 073 124,01	3 893 421,59	10 966 545,60
Recettes hors TEOM	4 273 604,70	2 288 797,34	6 562 402,04
Recettes TEOM	2 799 519,31	1 604 624,25	4 404 143,56
Recettes TOTAL	7 073 124,01	3 893 421,59	10 966 545,60

BUDGET ANNEXE SPANC 2015

BP 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	35 746, 83	-	35 746, 83
Recettes TOTAL	35 746, 83	-	35 746, 83

BUDGET ANNEXE PLAN CRUET 2015

BP 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	3 057 682, 11	2 586 676,40	5 644 358,51
Recettes TOTAL	3 057 682,11	2 586 676,40	5 644 358,51

*Les sommes inscrites en investissement sont d'ordre non budgétaire.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES 2015

BP 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	1 205 398 ,25	-	1 205 398,25
Recettes TOTAL	1 205 398,25	-	1 205 398,25

Le Conseil Communautaire adopte l'ensemble des budgets primitifs 2015 proposés, à l'unanimité.

✓ **Vote des taux de fiscalité**

Au regard des positions prises lors du débat d'orientation budgétaire, notamment au vu des conclusions de la prospective financière pluriannuelle réalisée par le cabinet COMETE, il est proposé de fixer les taux de fiscalité 2015 comme suit :

4 taxes	2014	2015
Taxe d'habitation	2.40	2.60
Taxe sur le foncier bâti	2.78	3.02
Taxe sur le foncier non bâti	15.50	16.82
Cotisation foncière des entreprises	3.68	3.99

Ce scénario correspond à une variation à la hausse de 8.5 % pour l'ensemble des taux.

Il est rappelé également que les conclusions de la prospective financière ont démontré qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de TEOM sur la période 2014-2017, tout en préservant les équilibres financiers sur ce volet de l'activité intercommunale.

Le maintien de la TEOM à taux constants, compte tenu de l'évolution prévisible des bases d'imposition, permet en effet de ménager des excédents de clôture et un niveau d'EBE satisfaisant.

TEOM	2014	2015
Zone 1	9.62	9.62
Zone 2	4.81	4.81
Zone 3	3.18	3.18

Jean-Luc BOCH souhaite préciser que la hausse de 8,5 % votée cette année sera vraisemblablement suivie d'une hausse de 11,5% sur le prochain budget. Il souhaite donc que l'ensemble des élus, y compris lui-même, soient très vigilants sur les dépenses à venir, et ce afin d'éviter les dérapages financiers qui ont pu avoir lieu.

Jean-Yves DUBOIS approuve la remarque de Jean-Luc BOCH mais précise que la situation actuelle est causée par l'Etat et non par l'équipe du mandat précédent. Il faudra bien évidemment rester prudents tout en continuant d'avancer et en cherchant des financements et des marges de manœuvre pour faire émerger de nouveaux projets.

Le Conseil Communautaire vote les taux de fiscalité additionnelle et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentés pour l'exercice 2015, à l'unanimité.

✓ **Attribution des subventions**

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que l'attribution des subventions, lorsqu'elle est assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne notamment les subventions dont le montant dépasse le seuil de 23 000 €, pour lesquelles la conclusion d'une convention a été rendue obligatoire par la loi n° 2000-321 du 12

avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration complétée par son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001.

En pratique deux bénéficiaires sont concernés, pour lesquels des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées :

- L'ADMR
- L'EAC

Par ailleurs, les Versants d'Aime versent une participation au fonctionnement des établissements intercommunaux qu'elle a créés :

- Le CIAS
- L'EHPAD

Il est donc proposé de procéder à l'attribution expresse et individualisée des subventions destinées à ces bénéficiaires, selon les montants validés lors du débat d'orientation budgétaire :

- L'ADMR : 50 000 €
- L'EAC : 275 000 € décomposé comme suit : 240 669 € pour le volet petite-enfance/enfance jeunesse, 34 331 € pour l'animation socio-culturelle
- Le CIAS : 36 000 €
- L'EHPAD : il est proposé le versement d'une subvention prévisionnelle de 90 000 €, cette subvention pouvant être complétée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté pour l'EHPAD

Il est précisé que les subventions anticipées qui ont été votées lors du conseil du 25 février 2015 pour éviter des problèmes de trésorerie aux organismes concernés, viendront en déduction des montants totaux alloués ci-dessus.

Pour les autres subventions, leur attribution peut se faire à l'occasion du vote du budget, par l'établissement d'une liste des bénéficiaires et des montants alloués en annexe au BP.

Il est proposé de fonctionner ainsi pour l'ensemble des autres bénéficiaires, dont la liste a été validée en débat d'orientation budgétaire, dont les subventions viendront alimenter le crédit global ainsi porté au chapitre concerné du BP 2015.

	Organisme	Montant alloué 2014	Montant demandé 2015	Montant alloué 2015	Observations
CULTURE	ADAC	3 600 €	5 000 €	3 600 €	Pour Chemins d'artistes en Tarentaise 2015
	A la Découverte	800 €	800 €	400 €	Pour financer une partie des frais de location
	Axim'arts	400 €	400 €	200 €	Pour fonctionnement courant
	Artscène	500 €	1 000 €	500 €	Pour Les Estivales de Peisey 2015
	Le p'tit Théâtre	Pas de demande	900 €	0 €	Pour la représentation du spectacle 2015 " la pension désirée"
	Ecole Granier	800	Pas de demande	0 €	Projet pédagogique (commémoration du 70 anniversaire de la libération)
	Mélodika	1 800 €	1 800 €	900 €	Pour fonctionnement courant
	Transition	500 €	500 €	300 €	Pour représentation de la pièce de Théâtre 2015 "Chœur de soignants "
	Festival Baroque de Tarentaise	Pas de demande	2 500 €	0 €	Pour Festival Baroque Tarentaise 2015
PPEMIEN T ECONO	Vignes de Tarentaise	1 000 €	1 000 €	500 €	Pour fonctionnement courant
	GEDA	5 000 €	14 000 €	2 500 €	Pour équilibrer le budget de fonctionnement

	Abattoirs BSM	3 500 €	3 375 €	3 375 €	Subvention d'équilibre des 4 cantons
	Jeunes Agriculteurs de Tarentaise	200 €	Pas de demande	0 €	Pour l'organisation de la fête de la terre 2014
	CBE	1 500 €	1 500 €	1 000 €	Pour le carrefour des métiers 2015
	ALTEX-Alizé	1 600 €	1 600 €	1 600 €	Engagement pluriannuel (1600€ sur 3 ans de 2013 à 2015) pour soutien création d'entreprises
ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE	Collège	16 000 €	21 840 €	10 000 €	Pour fonctionnement courant (activités pédagogiques : camera & tablettes, culturelles, civiques et sportives)
	Collège Camera Infra Rouge	Pas de demande	650 €	0 €	Projet de caméra infra rouge pour étudier la colonisation des chauves souris
	Section sportive BSM	-	3 200 €	3 200 €	Provision budgétée 2015
	EAC	265 000 €	275 000 €	275 000 €	Gestion du centre social et de la politique enfance-jeunesse déléguée par la CoVA / conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
	RASED	2 000 €	1 400 €	1 400 €	Montant porté au chapitre 011 car achat de matériel pédagogique et fournitures
	Intervalle	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Pour fonctionnement courant
	SSIAD	2 400 €	2 400 €	2 400 €	Pour fonctionnement courant
	MLJ	11 513 €	11 513 €	11 513 €	Pour fonctionnement courant
	BAMBIN'EAU	500 €	800 €	0 €	Pour fonctionnement courant
	ADMR	60 000 €	60 806 €	50 000 €	Pour fonctionnement courant
	TOTAL	379 488€	413 984 €	370 388 €	
			Evolution 2015/2014	-2.40 %	

Jean-Yves DUBOIS tient à remercier Bernadette CHAMOISSIN, Présidente de l'ADMR, pour avoir consenti à faire un effort de 10 000 euros sur la subvention attribuée à l'ADMR. En effet, tous les efforts ont été faits afin de proposer un budget qui présente le maximum d'économies possibles, compte tenu des pertes financières imposées par l'Etat.

Lucien SPIGARELLI précise que l'EAC percevra cette année 84000 euros de la part de la CAF, à déduire des 275000 euros attribués.

En tant que Présidente de l'ADMR, Bernadette CHAMOISSIN sort de séance.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des subventions proposées, à l'unanimité.

Retour de Bernadette CHAMOISSIN.

✓ **Opération de réhabilitation du gymnase : création d'autorisations de programme et crédits de paiements**

Jean-Yves DUBOIS propose le report de cette délibération afin de prendre le temps d'affiner les études et chiffres qui seront présentés. Une simulation financière a été demandée au cabinet Comète afin d'étudier la possibilité de réaliser un emprunt dès cette année pour engager éventuellement les premiers travaux, par exemple sur la chaudière.

Joël OUGIER-SIMONIN indique qu'un maître d'œuvre n'a pas encore été retenu pour le projet.

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles et à venir, il est important de se repositionner en fonction du résultat des études financières à venir. Il demande que des discussions soient engagées sur les différentes phases de travaux, une fois les études et l'enveloppe budgétaire définies.

Jean-Yves DUBOIS confirme que les éléments seront présentés aux élus afin de définir les différentes phases de travaux.

Joël OUGIER-SIMONIN propose d'avancer sur le dossier avec les Services techniques des Versants d'Aime afin de présenter aux élus un projet qui soit le plus complet et le plus précis possible.

Le Conseil Communautaire accepte de reporter la délibération, à l'unanimité.

✓ **Transports scolaires : approbation du bilan contradictoire 2014-2015**

Jean-Yves DUBOIS donne la parole à Virginie CLERC.

Il est rappelé au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 18 juin 2014 il approuvait la signature de la nouvelle convention relative aux transports scolaires avec le Département. En effet, intervenant suite à la décision du Département du 3 février 2014 de modifier les conditions d'accessibilité aux transports scolaires, en demandant aux familles une participation financière au coût du service, cette nouvelle orientation a eu pour conséquence de modifier les rapports contractuels existants entre le Département et les autorités organisatrices de second rang (AO2).

Un bilan de la première année de mise en place de ce nouveau système, 2014-2015, a été dressé et doit être approuvé de manière concordante par le Département et la communauté de communes, AO2 :

Recettes :

	€ HT	€ TTC
Montant des recettes encaissées	95 614.22	105 175.64
Recettes à reverser au Département	77 873.75	85 661.12
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	64 051.35	70 456.49
Restant à verser par l'AO2	13 822.40	15 204.64
	€ HT	€ TTC
Recettes autres usagers (dont 50 % à reverser au Département)	1 824.55	2 007
Montant à reverser par l'AO2	912.27	1 003.50

Frais de gestion :

Département	€ HT	€ TTC
Enfants à 100% montant dû par le Département	27 600	30 360
Enfants à 50% montant dû par le Département	2 360	2 596
Total	29 960	32 956
1 ^{er} acompte versé par le Département	29 800	32 780
Restant dû par le Département	160	176
AO 2	€ HT	€ TTC
Enfants à 0% montant dû par l'AO2	4 400	4 840
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	4 600	5 060
Trop perçu par le Département	200	220

Le Conseil Communautaire approuve le bilan contradictoire des recettes et frais de gestion de l'année 2014/2015 à l'unanimité.

5. RESSOURCES HUMAINES

✓ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Jean-Yves DUBOIS donne la parole à Virginie CLERC.

Les services techniques comptent parmi leurs effectifs un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Ce poste a été déclaré vacant le 28 novembre 2014 suite à la démission de l'agent nommé sur ce poste.

A l'issue de la période de recrutement, il s'avère que le candidat retenu n'est pas fonctionnaire ; il peut être nommé par intégration directe mais uniquement au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Aussi, il est proposé, pour pouvoir nommer ce candidat, de créer un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} mai 2015 (dans l'attente, il lui sera fait un contrat à durée déterminée d'un mois).

Ce poste n'augmentera pas les effectifs des Versants d'Aime. Il est créé en substitution du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, poste qui sera supprimé ultérieurement.

Il est rappelé que la suppression suivie de la création de poste, lors d'une même séance, nécessite l'avis préalable du Comité technique Paritaire. Le fait de procéder en 2 étapes, d'abord la création puis la suppression, nous permet d'accélérer la procédure de recrutement.

Il est précisé par ailleurs que ce poste implique une légère diminution des frais de personnel puisque le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe relève du 1^{er} grade de la catégorie des adjoints techniques avec par conséquent, des indices de rémunération inférieurs au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (3^{ème} grade du cadre d'emploi).

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} mai 2015, à l'unanimité.

6. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

✓ Multi-accueil AMSTRAMGRAM : renouvellement de la convention avec la CAF pour la prestation de service universelle (PSU)

Jean-Yves DUBOIS donne la parole à Lucien SPIGARELLI.

Ce dernier indique que le multi-accueil AMSTRAMGRAM doit signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Savoie, la précédente ayant pris fin le 31 décembre 2014.

Il s'agit de s'engager à respecter les conditions d'accueil définies par la CAF, afin de percevoir un financement sur la base de l'activité réelle de la structure.

Ce financement est constitué de la Prestation de Service Unique (PSU), principale source de financement du multi-accueil, qui correspond à la prise en charge de 66% du prix de revient horaire de l'établissement, dans la limite du prix plafond établi par la CAF et déduction faite des participations familiales.

La CAF de la Savoie propose de signer la convention couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Pour cette nouvelle période, le financement versé par la CAF aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sera modulé en fonction de trois critères : la fourniture des repas, la fourniture des couches, le faible écart entre les heures facturées aux parents et les heures réalisées.

La nouvelle convention à conclure avec la CAF est portée en annexe à la présente note de synthèse.

Le Conseil Communautaire décide de la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la période 2015-2017, et autorise sa signature à l'unanimité.

7. INFORMATIONS AU CONSEIL

Jean-Yves DUBOIS donne plusieurs informations au Conseil.

Prochains bureaux : les 7 et 14 avril 2015 à 12h15

Prochaine Commission d'Appel d'Offre pour la Maison de Santé : le 7 avril 2015 à 17h

Prochain Conseil communautaire le 29 avril 2015 à 18h30

Vernissage de l'exposition Champs Libres le 2 avril à 18h30.

Une réunion publique sera proposée pour présenter le budget 2015.

Concernant la maison de Santé :

Un appel d'offre a été lancé. Six candidats ont proposé leurs candidatures qui sont en cours d'analyse.

Une réunion préparatoire a été faite avec le maçon et le charpentier afin qu'ils puissent reprendre les travaux le plus rapidement possible. Ils se tiennent donc prêts à intervenir dès que la communauté de communes des Versants d'Aime leur donnera l'aval.

Pascal VALENTIN demande si le retard pris et si cette procédure entrainera des coûts supplémentaires par rapport au budget initial.

Jean-Yves DUBOIS indique que le surcoût est estimé à 90 000 euros HT. A ce jour ce coût est porté par la communauté de communes des Versants d'Aime mais sera répercuté sur l'ancien Maître d'œuvre.

Virginie CLERC indique que plusieurs pénalités lui ont été attribuées (pénalités de retard, frais d'avocat, temps de travail...). Le maître d'œuvre conteste ce décompte mais n'a pas encore saisi le Tribunal. S'il dépasse le délai pour saisir le Tribunal, alors il n'aura plus de recours et la communauté de communes des Versants d'Aime appliquera ces pénalités. Elle rappelle que plusieurs recours gracieux ont été proposés par Les Versants d'Aime, mais sans réponse positive du maître d'œuvre.

Jean-Yves DUBOIS indique que l'architecte a cependant postulé à l'appel d'offre qui a été relancé. Mais l'ensemble de la commission a indiqué qu'il ne serait pas sérieux de repartir sur ce dossier avec lui, vu les précédents du chantier.

Le conseil communauté de communes des Versants d'Aime sera informé des prochaines étapes de la consultation.

Jean-Luc BOCH demande s'il est prévu un constat d'huissier avant la reprise du chantier, afin de voir ce qui est imputable à l'ancien maître d'œuvre et afin de s'assurer de la garantie des travaux déjà effectués.

Virginie CLERC indique que l'état d'avancement de chaque prestation a été bien définie et chiffrée par les services techniques des Versants d'Aime. La nouvelle consultation a été lancée en fonction de ces différentes étapes.

Michel ASTIER-PERRET demande à quelle date pourrait être livré le bâtiment.

Jean-Yves DUBOIS indique qu'il faut envisager une livraison dans le premier trimestre 2016.

Les professionnels de santé ont été informés régulièrement de l'état d'avancement du programme et se sont montrés compréhensifs sur le sujet.